

Assemblée générale mixte du 25 juin 2014

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Paris, le 4 juin 2014 : VIDELIO annonce que les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) qui se tiendra le 25 juin 2014 à 9 heures au 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris (4ème étage).

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 19 mai 2014 (bulletin n° 60). L'avis de convocation est publié le 4 juin 2014 dans le journal Ouest France et au BALO (bulletin n° 67).

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables résumées cidessous :

- tout actionnaire titulaire d'actions au nominatif peut, jusqu'au cinquième jour (inclus) avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription en compte délivrée par l'intermédiaire habilité;
- tout actionnaire peut également en prendre connaissance au siège social de la Société pendant le délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

Les informations et documents visés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont consultables sur le site Internet de la Société (www.videlio.com, rubrique relations investisseurs, assemblée générale du 25 juin 2014) depuis le vingt-et-unième jour précédant l'assemblée, soit depuis le 4 juin 2014.

Il est rappelé qu'un document de référence a été déposé le 30 avril 2014 auprès de l'AMF sous le numéro D.14-0470, contenant notamment les principaux facteurs de risques auxquels la société est exposée.

Euronext Paris Compartiment C – Code ISIN FR0000066680 – Mnémonique VDLO

www.videlio.com